



Ressources humaines : rapport annuel

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Comité a examiné le rapport annuel sur les ressources humaines.¹ Tout en encourageant le Secrétariat à continuer à œuvrer en faveur de la parité entre les hommes et les femmes, le Comité s'est félicité de l'amélioration globale dans ce domaine, en particulier aux postes à haut niveau de responsabilité et de directeur.
2. En outre, il a exprimé sa satisfaction quant à la mise en œuvre de la politique relative au multilinguisme dans l'ensemble de l'Organisation et a salué la formation des membres du personnel assurée par le Secrétariat, en particulier en ce qui concerne la politique relative au harcèlement, à l'exploitation et aux abus sexuels.
3. Dans le même temps, le Comité a prié instamment le Secrétariat de continuer à s'employer à améliorer la représentation géographique des pays sous-représentés ou non représentés.
4. Eu égard à la mobilité géographique, le Comité s'est félicité des progrès réalisés et a invité le Secrétariat à prendre en considération l'intérêt de l'Organisation, tout en veillant à tenir compte des préoccupations du personnel.
5. Le Comité a exprimé sa satisfaction quant aux efforts déployés pour promouvoir les stages, en particulier pour les ressortissants des pays à revenu faible ou intermédiaire. Il a été informé que la baisse du nombre de stagiaires au Siège était non pas liée à l'introduction d'une indemnité journalière mais résultait plutôt d'une pause dans le recrutement, dans l'attente des résultats de la transformation et de l'issue de la pandémie de COVID-19.
6. Le Secrétariat a noté que 72 % des dépenses au titre des contributions fixes concernaient les dépenses en personnel en 2018-2019. L'augmentation des nominations à des classes plus élevées reflétait l'orientation stratégique de la transformation de l'OMS.

¹ Document A73/21.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

7. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport figurant dans le document A73/21, et de proposer, à titre d'orientation pour l'exécution des mandats existants par le Secrétariat, que celui-ci s'emploie :

- a) à continuer de recruter du personnel en se fondant sur la considération primordiale que constituent le mérite et la compétence ;
- b) à élaborer une stratégie visant à améliorer la représentation géographique des pays sous-représentés et non représentés, en tenant compte des enseignements tirés de la stratégie mise au point pour garantir la parité entre les hommes et les femmes ;
- c) à continuer d'œuvrer en faveur de la parité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'Organisation ;
- d) à poursuivre ses progrès visant à réduire les délais de recrutement, en accordant la priorité au pourvoi des postes vacants au niveau des chefs de bureau dans les pays, territoires et zones, et en assurant une diversité adéquate de son personnel ;
- e) à continuer de promouvoir le multilinguisme par le biais de ses structures de formation ;
- f) à veiller à ce que la stratégie sur la mobilité géographique prenne en compte les incidences financières et l'impact de sa mise en œuvre ;
- g) à inclure dans les futurs rapports sur les ressources humaines des informations concernant les mesures visant à préserver la santé mentale et la résilience ;
- h) à fournir des informations supplémentaires sur l'augmentation du nombre de nominations à des classes plus élevées et sur les coûts associés ;
- i) à communiquer aux États Membres un organigramme complet et actualisé jusqu'au niveau de département, y compris les noms des directeurs ;
- j) à poursuivre les activités visant à étendre l'accès aux formations aux non-fonctionnaires et au personnel sur le terrain, en particulier concernant la politique sur l'exploitation et les abus sexuels ;
- k) à envisager d'encourager le recours à des méthodes alternatives pour le recrutement de stagiaires pendant la pandémie actuelle de COVID-19 ; et
- l) à revoir et à mettre à jour la stratégie en matière de ressources humaines, notamment le cadre institutionnel pour l'apprentissage et le développement, de manière exhaustive, pour examen et approbation par les États Membres.

= = =